VOUS & NOUS

LE BILLET

PAR GILLES DEBERNARDI

Benzema, Mandela, même combat ?

Sans les "footeux", la vie paraîtrait fade. La fantaisie du bipède à crampons élève le cœur et l'esprit. Prenez Serge Aurier, par exemple. Quand il ne qualifie pas son entraîneur de « fiotte » sur Periscope, l'arrière du PSG passe ses nuits en garde à vue. Une fois sorti, il suggère que la police l'a traité en bouc émissaire. Les vieux flics blancs détestent les jeunes noirs qui roulent en Porsche Cayenne, c'est connu.

Au rayon des martyrs, un autre millionnaire "discriminé" pleurniche. Karim Benzema met sa non-sélection à l'Euro sur le compte d'un apartheid sournois. En l'écartant du tournoi tant attendu, Didier Deschamps a cédé à la pression « d'une partie raciste de la France ». Qui se pose ici en victime du Ku Klux Klan de Clairefontaine ? L'homme qui promut « tarlouze » son coéquipier Valbuena et le fit cruellement chanter au son de la sextape. Pareille entorse à la morale sportive suffit à l'évincer de l'équipe. Mais non. Quelques humanistes d'opérette, Éric Cantona en tête, croient juste d'entamer ici le refrain postcolonial. À les entendre, le malheureux Benzema fait les frais d'un « délit de faciès » et des crispations identitaires. Contre lui, l'Hexagone revanchard s'unirait d'un seul cri : « Dehors l'Arabe » ! Comme si se jouaient encore, au stade, les prolongations de la guerre d'Algérie. On s'explique mal, alors, la popularité constante d'un Zinedine Zidane. Et même celle qui auréolait le natif de Vaulx-en-Velin avant ses multiples dérapages. Brandir à tort et à travers le chiffon rouge de la xénophobie ne sert qu'à nourrir son enfant naturel : le communautarisme. Lequel ne mérite que sifflets sur le terrain républicain.

le dauphiné

@ LA QUESTION DU JOUR

Benzema doit-il revenir un jour en équipe de France ?

@ LA RÉPONSE À LA QUESTION D'HIER :
Êtes-vous favorable à l'augmentation du salaire des enseignants ?

Oui	37%	Non	63%

Résultats de la consultation effectuée sur le site du Dauphiné Libéré (14 685 votes).
Vous êtes invités à répondre sur le site du Dauphiné Libéré :
ledauphine.com rubrique "La question du jour".

@ À VOIR, À LIRE SUR LE WEB

Elle escalade la façade d'un gratte-ciel... à l'aide de deux aspirateurs !

à voir, à lire sur le site du Dauphiné Libéré : **ledauphine.com**

le dauphiné libéré OFFRE SPORT

Suivez un ÉTÉ SPORT
› Euro
› Tour de France
› JO de Rio

VOTRE JOURNAL à 0,90€ au lieu de 1€

Et recevez la réplique du ballon de l'EURO

Offre réservée aux 100 premiers nouveaux abonnés.

Abonnement de 6 mois minimum - Photo non contractuelle

ABONNEMENT 7 JOURS/7
- ❑ Par prélèvement, votre journal à 0,90 € au lieu de 1 €, le dimanche 1,43 € au lieu de 1,50 € + le ballon de l'Euro.
- ❑ 1 an au comptant : 351 € au lieu de 390 € soit 312 exemplaires semaine et 52 dimanches + le ballon de l'Euro.
- ❑ 6 mois au comptant : 187 € soit 156 exemplaires semaine et 26 dimanches.

ABONNEMENT 6 JOURS/7
- ❑ Par prélèvement, votre journal à 0,90 € au lieu de 1 €, + le ballon de l'Euro.
- ❑ 1 an au comptant : 266,40 € au lieu de 296 € soit 312 exemplaires semaine + le ballon de l'Euro.
- ❑ 6 mois au comptant : 148 € soit 156 exemplaires semaine.

Pour vous abonner, appelez le
0 800 88 70 01 Service & appel gratuits
ou retournez après avoir complété le bulletin ci-dessous à :
Dauphiné Libéré, service abonnement - 38913 Veurey Cedex
- Accompagné de votre règlement pour un règlement au comptant.
- Accompagné du mandat SEPA et de votre RIB pour un règlement par prélèvement.

Indiquez vos coordonnées
Nom ..... Prénom .....
Adresse .....
CP/Ville ..... Tél. .....

Pour payer par prélèvement, c'est facile :
remplissez et signez le mandat SEPA ci-dessous et n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire.

Mandat de prélèvement SEPA
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **Le Dauphiné Libéré** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de le **Dauphiné Libéré.** Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
Espace unique de paiement en euros
Identifiant créancier SEPA : **FR98ZZZ393812** **Créancier : Le Dauphiné Libéré**
Adresse : **Z.I. Les Iles Cordées** Code postal : **38913** Ville : **Veurey Cedex** Pays : **France**
Référence unique du mandat .....
Débiteur : Votre nom : .....
Votre Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....
IBAN : ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐
BIC : ☐☐☐☐☐☐☐☐ Paiement : ☒ Récurrent/Répétitif ☐ Ponctuel
A : ..... Le : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐
Signature :
Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Veuillez compléter tous les champs du mandat.

VOTRE RÉGION

FORCALQUIER (04) | Onze personnes ont été interpellées dans ce réseau, qui fournissait 80 clients

Un important trafic de stupéfiants démantelé

Deux personnes contrôlées en possession de résine de cannabis. Du banal. C'est pourtant cet élément qui a permis aux gendarmes de la communauté de brigades et ceux de la brigade de recherche de Forcalquier de démanteler tout un trafic dans l'agglomération.

À la suite de ce premier contrôle, les militaires découvrent trois réseaux de revente, organisés autour de plusieurs individus. Le trafic existe depuis plusieurs années et arrose 80 consommateurs. Vu l'importance du trafic, une juge d'instruction est saisie.

Au total, onze personnes ont été interpellées dans trois opérations. À chaque fois, une vingtaine de gendarmes interviennent.

5,5 kg de cannabis saisis

D'abord, ce vendredi 22 avril, une opération est menée par les gendarmes de la brigade des recherches de Forcalquier, épaulés par les militaires du peloton de surveillance et d'intervention de Volx. Les perquisitions permettent la saisie chez un premier mis en cause d'1,863 kg de résine de cannabis, 2,369 kg d'herbe et 70 euros en numéraire ; chez le second d'1,179 kg d'herbe de cannabis.

Le lundi 25 avril, une seconde vague d'interpellations est déclenchée à 6 h. Les militaires saisissent cinq pochons d'herbe et cinq de résine, deux couteaux et une balance de précision au domicile de l'un des interpellés.

L'enquête se poursuit et le 18 mai, deux frères doivent être arrêtés. Ils pourraient détenir des armes. C'est pourquoi les hommes du GIGN d'Orange prêtent main-forte aux militaires bas alpins. Les frères sont placés en garde à vue.

Au total, neuf personnes, âgées de 18 à 26 ans, ont été déférées devant la juge d'instruction de Digne-les-Bains et écrouées à la maison d'arrêt de Luynes. Ils habitent tous à Forcalquier ou ses environs. L'instruction se poursuit.

Les gendarmes des Alpes-de-Haute-Provence ont saisi environ 5,5 kg de cannabis, cinq pochons d'herbe, cinq de résine et deux couteaux. Photo Gendarmerie 04

EMBRUN | Les gendarmes ont été alertés par une odeur suspecte lors d'une enquête de voisinage

Il faisait pousser douze plants de cannabis dans son salon

Dimanche 29 mai, alors qu'ils effectuaient une enquête de voisinage dans un immeuble, les gendarmes d'Embrun ont senti une forte odeur de cannabis provenant de l'un des appartements. Dans celui-ci, occupé par un jeune homme de 21 ans, ils ont découvert dans le salon une installation pour cultiver le cannabis.

Une serre dans le salon

Équipé d'une serre d'intérieur, d'un néon, de réflecteurs et de matériel de ventilation, l'Embrunais faisait pousser douze plants pour sa consommation personnelle. Il est convoqué en septembre prochain devant le tribunal correctionnel de Gap pour "usage illicite de produits stupéfiants". Il encourt un an d'emprisonnement et 3 750 euros d'amende.

Les gendarmes ont découvert tout un attirail de production chez le jeune homme de 21 ans. Photos Gendarmerie 05

VILLENEUVE (04) | Hier, en début d'après-midi

Trois blessés légers dans un accident de la circulation

Ce mercredi, il est environ 14 heures quand deux véhicules se percutent sur la RD 4096, entre Volx et Villeneuve.

Dans les deux voitures, cinq personnes. Une conductrice de 44 ans et son passager avant de 22 ans, ils souffrent de douleurs cervicales. Sur les trois personnes à bord du second véhicule, seule la conductrice a été légèrement blessée. La femme de 38 ans souffrait de douleurs au rachis.

Toutes les victimes, blessées légèrement, ont été prises en charge par les sapeurs-pompiers de Volx et de Manosque et ont été évacuées vers l'hôpital de Manosque. Les gendarmes bas alpins ont procédé aux premières constatations. Les agents de l'équipement ont œuvré jusqu'à environ 16h.

J.-F.M. (avec S.B.)

L'accident s'est produit hier en début d'après-midi entre les communes de Volx et Villeneuve. Photo Le DL/Jean-François MUTZIG

BRIANÇONNAIS | Aujourd'hui, à Gap

Sangliers hybrides : 5 prévenus à la barre

Détention, capture ou encore complicité, ce sont cinq personnes qui comparaissent aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Gap. Les objets des infractions ? Des sangliers hybrides, un aigle et un grand-duc.

Les cinq hommes, âgés de 31 à 69 ans, sont donc poursuivis pour avoir acquis, capturé, détenu ou avoir été complice de ce petit circuit briançonnais, entre 2013 et 2015.

L'aigle bénéficie de mesures de protection particulières tandis que le grand-duc est une espèce de hibou strictement protégée. Quant aux sangliers hybrides, le risque réside en la reproduction avec les sangliers sauvages. Les prévenus nieraient avoir fait les commerces de ces bêtes. Quand les forces de l'ordre sont intervenues en 2015, ils avaient trouvé une dizaine de ces sangliers hybrides en plus des deux rapaces.

Sur les cinq, certains encourent jusqu'à un an d'emprisonnement en plus des amendes.

S.B.

GAP | Une cinquantaine de personnes se sont rassemblées hier soir pour échanger

"Hôpital debout" installe le débat sur le parvis du Chicas

Les inquiétudes et difficultés du personnel hospitalier étaient au centre des débats, hier soir, devant le Centre hospitalier intercommunal des Alpes du Sud (Chicas). Quelques jours après la manifestation contre l'application du Contrat de retour à l'équilibre financier (Cref), une rencontre "Hôpital debout", sur le modèle des "Nuits debout", y était organisée.

« Nous avons la sensation qu'on est en train de nous mettre dans une difficulté encore plus grande », a estimé une femme, travaillant à l'hôpital, en introduction, devant une cinquantaine de personnes. « On pourrait se dire que les décisions n'ont pas à se prendre sans nous », a-t-elle ajouté.

Les points abordés ont été multiples, concernant aussi bien l'établissement gapençais que le système de santé : les suppressions de postes envisagées et les craintes que cela suscite ; l'endettement, ses raisons et les intérêts que cela implique ; la tarification à l'acte et ses conséquences, aussi.

« Un choix de société »

Un participant a résumé, concernant la gestion des hôpitaux : « C'est un choix de société. Qu'est-ce qu'on veut pour la société française, un hôpital performant pour que les gens soient en bonne santé ou est-ce que l'on attend que les hôpitaux s'écroulent sur eux-mêmes ? »

La discussion a également porté sur la manière dont les soignants allaient, ou non, pouvoir remplir les missions qui leur étaient demandées. « Quand on estime que l'on est en danger ou que l'on met en danger son entourage, on peut exercer son droit de retrait », a relevé un homme.

Un peu plus tard, l'assemblée n'a pas manqué de saluer – en agitant les mains, comme le veut le code des "Nuits debout" – le personnel qui, après avoir pris un moment pour participer à l'échange, a passé les portes de l'hôpital pour partir travailler.

Fabien ROUX

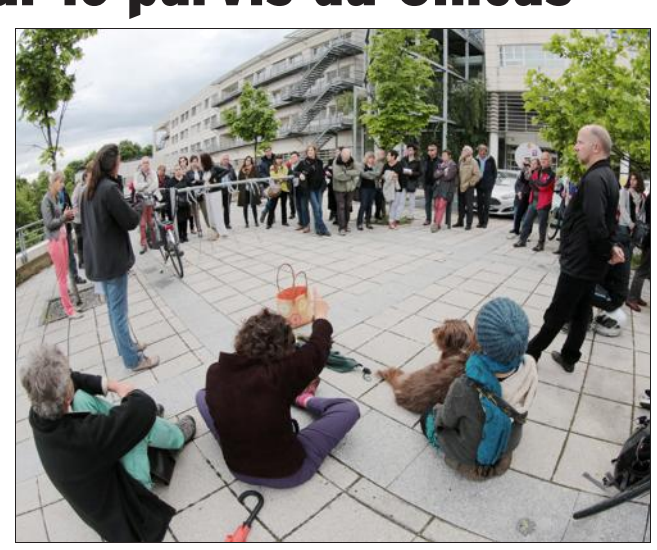

Une cinquantaine de personnes étaient présentes pour "Hôpital debout", hier soir, devant le Chicas. Photo Le DL/VIRGILE